

SOMMAIRE

Introduction.....	06
Acte sous seing privé.....	07
Action civile.....	07
Action publique.....	07
Action réelle.....	07
Appel.....	07
Arrêt.....	08
Assignation.....	08
Astreinte.....	08
Attendu.....	08
Audience.....	09
Auxiliaire de justice.....	09
Avocat général.....	09
Ayant droit.....	09
Barreau.....	09
Bâtonnier.....	09
Bien.....	10
Caduc.....	10
Capacité juridique.....	10
Cassation.....	10
Chambre d'accusation.....	10
Citation.....	11
Citation directe.....	11
Classement sans suite.....	11
Clause compromissoire.....	11
Commandement.....	11
Comparution.....	11
Compétence d'attribution.....	12
Compétence territoriale.....	12
Conciliation.....	12
Conclusions.....	12

SOMMAIRE

Consignation.....	12
Constitution de partie civile.....	12
Contradictoire.....	13
Débouté.....	13
Déchéance.....	13
Décision rendue par défaut.....	13
Demande reconventionnelle.....	13
Dépens.....	14
Emolument.....	14
Ester en justice.....	14
Exploit d'huissier.....	14
Force de la chose jugée.....	14
Forclusion.....	14
Frais irrépétibles.....	14
Greffe.....	15
Grosse.....	15
Infirmité.....	15
Infraction.....	15
Instruction.....	15
Intimé.....	15
Irrecevabilité.....	16
Jugement avant-dire droit.....	16
Jugement définitif.....	16
Jurisprudence.....	16
Ministère public.....	16
Minute.....	16
Mise en examen.....	17
Non lieu.....	17
Nullité.....	17
Officier ministériel.....	17
Opposition.....	17

SOMMAIRE

Ordonnance.....	18
Partie civile.....	18
Police judiciaire.....	18
Pourvoi en cassation.....	18
Préjudice.....	18
Prescription.....	18
Présomption.....	19
Procès.....	19
Procès-verbal.....	19
Prévenu.....	19
Procureur.....	19
Référé.....	19
Relaxe.....	19
Signification.....	20
Sursis.....	20
Tierce opposition.....	20
Titre exécutoire.....	20
Tribunal des conflits.....	20
Ultra petita.....	20

INTRODUCTION

Pour beaucoup d'entre nous, les termes juridiques peuvent parfois ressembler à du charabia ! Les mots sont lisibles, mais quant à comprendre leur signification... C'est une autre paire de manche !

Vous l'avez sans doute déjà constaté : certaines professions ou disciplines comportent un langage tellement spécialisé qu'il est parfois bien difficile de saisir le sens des phrases énoncées. Avez-vous déjà entendu discuter deux médecins entre eux ? Ou encore deux informaticiens ? A moins d'être soi-même initié, il y a fort peu de chance pour que vous saisissiez l'intégralité de la conversation !

En matière juridique, la question est encore plus délicate dans la mesure où, en plus du vocabulaire employé, l'atmosphère d'une Cour de justice, l'ambiance si particulière qui y règne, les costumes que les hommes et les femmes de l'art portent, les sujets pour lesquels Elle est saisie, nous donnent bien souvent le sentiment d'être en pays inconnu, face à des codes dont nous ignorons tout..

Dans pratiquement tous les cas, on s'en remet à ces spécialistes qui traiteront d'un « cas d'espèce » pour résoudre le problème que nous rencontrons.

Certes, la matière est complexe et truffée de cas particuliers. Voilà pourquoi, au milieu de cette jungle de mots, il est essentiel de disposer d'un minimum de connaissances pour au moins comprendre de quoi nous parlons !

Voici précisément l'objectif de cet ebook qui n'a pas la prétention de se substituer à un traité de termes juridiques, mais au moins de vous permettre de connaître les termes essentiels utilisés en matière de droit.

Un document que nous vous conseillons de conserver précieusement au cas où, un jour, vous veniez à être confronté (e) au monde de la justice !

Bonne lecture à vous.

Martin Detienville